



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ecoles nationales superieures de chimie

Question écrite n° 49369

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier (Hérault). Il semblerait que la disparition de cette école soit actuellement envisagée dans le cadre d'une fusion avec l'Institut des sciences de l'ingénieur de l'université Montpellier-II. Les étudiants qui ont choisi de faire leurs études dans cette école nationale l'ont fait en fonction de la qualité de sa formation, de son prestige et de la reconnaissance de son diplôme et ils craignent pour leur avenir et que leurs diplômes soient dépréciés si leur école était supprimée. Il lui demande, en conséquence, de l'éclairer sur la réalité de cette opération de fusion.

Texte de la réponse

En ce qui concerne un rapprochement de l'Ecole nationale supérieure de chimie et de l'Institut des sciences de l'ingénieur de l'université de Montpellier-II, il n'entre pas dans les intentions du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de procéder à des changements de nature statutaire entre ces établissements aux qualités reconnues, des lors qu'ils ne releveraient pas d'une volonté conjointe de ceux-ci. Cependant, la réforme universitaire engagée vise notamment à construire une grande voie technologique en réponse aux attentes de notre pays. Un groupe de travail constitué de tous les partenaires concernés s'emploie à en définir les objectifs de formation et de recherche, les différents niveaux de sortie ainsi que les possibilités de passerelle et de coopération entre les différents établissements, de manière à dessiner l'architecture générale de cette voie et à en améliorer la lisibilité. C'est donc dans cette optique que doit se situer toute réflexion visant à développer les relations entre les établissements d'enseignement supérieur pour développer et consolider la formation et la recherche dans le domaine de la technologie. Montpellier dispose à cet égard d'atouts importants, tout particulièrement entre ses écoles et l'université de Montpellier-II. Il appartient à ces établissements, dans le cadre des objectifs nationaux de la construction d'une grande voie technologique, d'étudier les conditions qui peuvent leur permettre de valoriser ou mieux leur potentiel.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49369

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1146

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1896